



## Déclaration du SNUipp-FSU 78 au CTSD du 7 février 2012

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Ce CTSD se tient dans un contexte de restriction budgétaire jamais atteint pour l'Éducation nationale. Suppressions de 5 700 postes pour le 1er degré alors même que les effectifs augmentent ! Dans notre département, ce sont 65 postes d'enseignants qui seront supprimés à la rentrée prochaine alors que les conditions d'enseignement se sont dégradées au fil des années. C'est insupportable pour notre profession qui ne peut plus assumer ses missions d'enseignements correctement. C'est tout aussi insupportable pour notre organisation syndicale qui porte un projet de transformation de l'école ayant pour objectif la réussite de tous les élèves, sans exception.

### **Concernant les propositions que vous faites pour les opérations de carte scolaire dans notre département.**

- 24 postes de remplaçants supprimés alors même que notre département connaît une situation très tendue plaçant les écoles, les enseignants et les élèves dans des situations extrêmement difficiles et inacceptables pour un Service Public d'Éducation de qualité.
- La suppression de 45 postes d'enseignants spécialisés des RASED aura des conséquences désastreuses sur la prise en charge de la difficulté scolaire. Or dans le cadre du service public d'éducation, l'Etat a l'obligation d'apporter toutes les aides nécessaires aux élèves rencontrant des difficultés. Nous disons bien toutes les aides : à chaque situation, difficulté d'un élève doit correspondre une aide adaptée. C'est bien tout le contraire qui va se passer : des classes surchargées pour une bonne part des écoles hors éducation prioritaire et quasiment plus d'enseignants de RASED.
- Un P/E qui ne cesse de dégringoler, puisque d'après les documents fournis par monsieur le Recteur, nous aurions un P/E de 4,93 à la rentrée prochaine plaçant les Yvelines parmi les derniers de tous les départements de France. Encore une fois ce sont les élèves les plus fragiles qui en subiront les conséquences.

- Votre choix d'imposer des postes fléchés langues vivantes dans de nombreuses écoles élémentaires du département est révélateur d'un accompagnement et d'un pilotage insuffisant en matière d'enseignement des langues. Inciter nos collègues à passer l'habilitation ne peut suffire. Une réelle politique de formation continue en ce sens est indispensable et ce n'est pas en supprimant des postes brigade de remplacement que vous y parviendrez. La suppression de 17 postes d'intervenants semble bien incohérente avec cette nécessité de permettre aux élèves de pouvoir bénéficier partout de cet enseignement de langues.

Le SNUipp-FSU 78 condamne avec la plus grande fermeté la politique budgétaire menée au niveau national et départemental qui, à terme, dégrade la qualité du Service Public d'Education, les conditions d'enseignement et d'apprentissage, fragilise les élèves les plus en difficulté et accroît encore plus les inégalités entre élèves. C'est d'une toute autre politique dont l'Ecole a besoin aujourd'hui pour relever le défi de la réussite de tous et donner à tous les élèves des perspectives d'avenir.

**D'autre part, concernant les documents fournis aux organisations syndicales pour préparer ce CTSD, nous émettons plusieurs demandes :**

- La liste, avec leur lieu d'implantation des 24 postes brigade supprimés
- La liste, avec leur lieu d'implantation des 45 postes RASED supprimés et le ratio psychologue, E et G pour chaque RASED
- La liste des 6 postes E manquants dans les documents ainsi que les 10 postes brigade manquants.
- La liste des postes fléchés avec leur implantation

Ces demandes sont faites pour assurer notre mission d'élus des personnels afin de vérifier que les décisions que vous prendrez soient équitables à défaut d'être justes.